



**TROISIÈME CONGRÈS DES NATIONS UNIES
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS**

(Stockholm, 9-18 août 1965)

**MESURES SPÉCIALES
DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT
CONCERNANT LES JEUNES ADULTES**

DOCUMENT DE TRAVAIL PRÉPARÉ PAR LE SECRÉTARIAT

NATIONS UNIES

A/CONF.26/6

	<u>Paragraphes</u>
I. LES MESURES DE PREVENTION DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT NATIONAL	1 - 25
II. LES TECHNIQUES DE PREVENTION	26 - 57
III. LE JEUNE ADULTE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE CORRECTIONNELLE	58 - 75
IV. MESURES SPECIALES DE TRAITEMENT VISANT LES JEUNES ADULTES DELINQUANTS	76 - 104



I. LES MESURES DE PREVENTION DANS LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT NATIONAL

1. La jeunesse est fréquemment un sujet de discussion, mais elle est rarement définie avec clarté. Lorsqu'il existe une définition à l'échelon national, elle englobe généralement le secteur de la population qui a atteint l'adolescence mais qui ne peut être encore pleinement identifié à un mode de vie adulte, que ce soit du point de vue juridique, social, psychologique ou même physiologique. Elle couvre en général la période pendant laquelle l'individu ne bénéficie plus de la protection et des immunités de l'enfance, mais n'a pas encore acquis pleinement l'expérience des privilèges et des responsabilités de l'être adulte. Les âges limites peuvent varier d'un pays à l'autre, mais les chiffres de 17 à 24 ont parfois été acceptés, d'une façon arbitraire il faut l'admettre, comme délimitant un groupe qui convient bien pour les discussions internationales des questions de politique à suivre pour préparer la jeunesse à la vie active et ainsi à la participation directe au développement national. ^{1/}

2. Lorsque le jeune adulte fait l'objet d'une définition légale selon le droit criminel, la limite d'âge inférieure est généralement l'âge auquel il cesse de relever de la juridiction des tribunaux de la jeunesse, c'est-à-dire vers dix-huit ans, mais dès quinze ans dans certains pays et parfois seulement vingt ans dans d'autres, car certaines catégories de délinquants et de délits peuvent se chevaucher. La limite d'âge supérieure peut être fixée à vingt ou vingt et un ans, mais quelquefois à moins, spécialement quand l'âge maximum pour la juridiction des tribunaux de la jeunesse est bas. Elle peut s'élever jusqu'à vingt-quatre ou vingt-cinq ans et dépendre en partie des mesures à appliquer.

3. Les critères pour l'identification du "jeune adulte" doivent être établis par chaque pays sur la base de facteurs tels que la maturité, la tradition, le degré d'instruction, les qualifications professionnelles. Le concept de "jeunesse" peut varier dans le temps en fonction de facteurs changeants et même selon des circonstances spéciales ou des régions géographiques à l'intérieur d'un pays donné. Il semble donc irréalisable et inapproprié d'établir au niveau international une seule série de limites

^{1/} The Second Ad Hoc Inter-Agency Meeting on Youth, United Nations Headquarters, avril 1965; Document de travail préparé par la Direction des affaires sociales.

applicables pour identifier les "adolescents" et "les jeunes adultes"^{2/}. Il est cependant d'une importance pratique considérable pour tous les pays d'avoir une délimitation commune de ce groupe d'âge couramment acceptée.

4. La criminalité de l'adulte est envisagée comme une question de responsabilité individuelle et la délinquance juvénile comme un comportement appelant des mesures spéciales de protection et de redressement; le jeune adulte délinquant est généralement considéré comme occupant une position intermédiaire nécessitant qu'il soit tenu compte comme il convient de son manque de maturité et de son inexpérience. Dans les politiques nationales relatives à la jeunesse, il serait des plus utile que la catégorie des jeunes adultes soit identifiée de façon réaliste en fonction des espérances culturelles courantes, des limitations individuelles, des responsabilités sociales et économiques et de la maturité physiologique. Il est à espérer que la définition légale serait établie d'après de telles considérations plutôt que de façon arbitraire sur la base de facteurs étrangers à la question ou, pis encore, d'une définition adoptée dans tel ou tel autre pays.

5. L'attention accrue que l'on accorde aux problèmes de la jeunesse depuis quelques années peut s'expliquer et se justifier pour des motifs de développement national. Il est désormais tenu pour établi qu'une augmentation des facteurs classiques de production, tels que le volume du capital, la main-d'oeuvre ou les ressources naturelles, n'est pas nécessairement suivie d'un gain proportionnel de croissance. Une part significative de la croissance peut être attribuée à un facteur "résiduel": il s'agit, pour une large part, du facteur humain ou, plus précisément, de l'amélioration qualitative du facteur humain. Dans le processus de croissance, par conséquent, il n'y a plus une préoccupation exclusive des normes de quantité fondées sur le volume du capital matériel et de sa productivité dans les différents secteurs; l'accent s'est maintenant déplacé, passant du capital physique aux ressources humaines.^{3/}

6. De nouvelles échelles de valeur sont donc apparues dans les politiques de développement. Les dépenses nationales pour l'éducation, la santé, le

^{2/} Dans le présent document, les deux termes sont utilisés indifféremment, bien qu'une distinction soit faite par certaines juridictions.

^{3/} Voir à ce propos, le Rapport final de la Conférence internationale sur la jeunesse (Grenoble, 23 août - 1er septembre 1964), Annexe III, Exposé de M. Philippe de Seynes, sous-secrétaire de l'Organisation des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales; UNESCO/ED/211, Paris, 10 novembre 1964.

logement et les services sociaux - habituellement classées comme dépenses de consommation publiques compatibles avec la notion de dignité de l'homme - en viennent maintenant à être considérées comme des investissements ayant une influence d'une portée considérable sur la productivité en général. A ce propos, il vaut la peine de noter que des institutions financières internationales telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la Banque interaméricaine commencent à s'intéresser aux secteurs de l'éducation, de la santé et de l'urbanisme.

7. Il est naturel que la jeunesse soit considérée comme le domaine idéal de l'investissement au niveau humain, en particulier du fait de la structure par âge de la population et du rôle accru que la jeunesse est appelée à jouer dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement.

8. Les études démographiques ont fait apparaître une répartition des structures par âge qui confère à la jeunesse une position dominante. On signale, par exemple, que le groupe des moins de vingt ans au Moyen-Orient constitue de 40 à 55 % de la population totale. ^{4/} En Asie, en Afrique et en Amérique latine, le groupe des 10 à 24 ans représente actuellement à peu près un tiers de la population totale, et il est constitué pour une bonne partie par le groupe des 17 à 24 ans. Cette répartition, qui sera probablement encore plus marquée à l'avenir, est d'autant plus importante que le groupe contient un fort pourcentage de jeunes hommes qui peuvent être considérés comme économiquement actifs. D'après les estimations, dans le groupe des 15 à 19 ans ce pourcentage varie entre 68,9 dans les pays développés et 81,8 dans les pays peu développés. ^{5/}

9. Dans ce monde rajeuni, le jeune adulte est appelé à jouer un rôle important et déterminant pour le développement socio-économique de son pays. Les nouveaux Etats mettent leur confiance en la jeunesse non seulement pour participer activement au développement de la nation, mais aussi pour en assumer la direction. La transformation sociale rapide qui s'opère dans la plupart de ces pays a élargi les possibilités qu'a la jeunesse de jouer un rôle constructif dans le développement national, et renforcé les limitations de l'âge mûr.

^{4/} "Les perspectives professionnelles des enfants et des adolescents au Proche et au Moyen-Orient". Revue internationale du Travail, Vol.87, No 1, janvier 1953, p.56.

^{5/} "Le vieillissement des populations et ses conséquences économiques et sociales", Etudes démographiques, Nations Unies, No 26, 1956.

10. En ce qui concerne les pays riches, il a souvent été observé qu'une civilisation technologique est nécessairement une civilisation de peuple jeune. Ces pays ne peuvent guère se permettre d'ignorer les potentialités de la jeunesse. En fait, il existe une tendance fortement marquée à investir dans la jeunesse en vue d'accélérer la cadence du progrès technologique. Il existe aussi une tendance à canaliser utilement l'enthousiasme et l'énergie de la jeune génération. Dans certains pays socialistes, par exemple, la jeunesse s'occupe activement de l'exécution des plans de développement. Le rapport du quatorzième Congrès de l'Union des jeunes communistes souligne que 800.000 jeunes patriotes guidés par les organisations du Komsomol ont participé à des projets de construction dans le cadre du plan septennal de développement de l'Union soviétique. ^{6/}

11. Dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement, les jeunes adultes sont donc considérés comme les promoteurs d'un nouveau mode de vie, la force motrice de tout progrès technologique et de toute évolution socio-économique. Si la jeunesse n'était pas capable de remplir cette lourde tâche ou si elle se dérobaît à cette responsabilité, les aspirations de nombreux pays en seraient singulièrement compromises. Si la jeunesse passait de l'apathie et de l'irresponsabilité à l'antagonisme et à un comportement associal, ces aspirations en souffriraient plus encore. En outre, la société tout entière devrait faire face à un nouveau problème qui s'ajouterait au fardeau déjà écrasant qui lui incombe pour relever les niveaux de vie et assurer à tous un mode de vie décent. Dans le contexte du développement national, la prévention de la criminalité parmi la jeunesse et la resocialisation du jeune adulte délinquant revêt donc une importance toute particulière.

12. L'éducation et la formation des jeunes et leur préparation à la vie active sont devenues des questions d'une importance primordiale pour de nombreux gouvernements. Des programmes sociaux sont mis en oeuvre par des institutions gouvernementales en vue d'accroître les potentialités de la jeunesse, afin qu'elle puisse jouer un rôle constructif dans le cadre des plans nationaux. Les jeunes adultes sont ainsi

^{6/} Cité dans le Rapport de la Conférence internationale sur la jeunesse (Grenoble, 23 août - 1er septembre 1964), UNESCO/ED/211.

devenus les principaux bénéficiaires des programmes sociaux. Ils sont considérés comme des agents du développement et reçoivent une assistance croissante pour leur permettre de jouer ce rôle avec efficacité. Certains se félicitent de cette tendance à donner aux programmes en faveur de la jeunesse un caractère officiel, d'autres y voient le risque d'étouffer l'initiative et de décourager les efforts bénévoles.

13. Malgré les investissements considérables dans les programmes en faveur de la jeunesse, le taux de criminalité parmi les jeunes adultes semble être une cause d'inquiétude. Dans de nombreux pays, les statistiques montrent soit que le nombre des délits commis par les jeunes adultes est alarmant, soit qu'il y a une tendance croissante à la criminalité chez la jeunesse. Il n'en faut pas déduire qu'il y a une relation de cause à effet entre ces programmes de développement et l'augmentation de la délinquance des jeunes, car ceux-ci ne se trouvent pas toujours exposés aux mêmes influences criminogènes dans la société. Il n'y a, toutefois, à peu près aucune étude concluante sur laquelle on puisse se fonder pour nier l'existence de cette relation de cause à effet ou pour affirmer que ces programmes ont contribué à maintenir dans des limites relativement étroites la tendance croissante à la criminalité des adultes. Néanmoins, on peut sans risque de se tromper présumer que les programmes destinés essentiellement à accroître les potentialités du jeune adulte pour lui permettre de jouer un rôle "d'agent de développement" ne sauraient être considérés comme suffisants en soi pour contre-carrer les facteurs qui favorisent la criminalité parmi la jeunesse. Des mesures spéciales de prévention sont nécessaires non seulement pour compléter ces programmes, mais pour consolider les avantages qu'ils procurent.

14. On peut soutenir avec raison que la jeunesse a ses besoins et ses nécessités (par exemple besoin d'action, d'affection et d'affirmation de sa personnalité) qu'il ne faut pas négliger, en dépit de leur apparent manque de rapport avec les principaux courants du développement économique. En outre, lorsqu'il aborde un genre de vie nouveau, le jeune adulte se heurte souvent à une série de problèmes sociaux qu'il n'est pas toujours capable de maîtriser ou de résoudre. Il ne faut pas escompter un bon rendement des investissements dans de vastes programmes

sociaux si au préalable des mesures ne sont pas prises pour aider le jeune adulte à surmonter ces problèmes. Ces mesures devraient dans toute la mesure du possible le protéger des influences criminogéniques qui s'exercent autour de lui pendant sa période de maturation.

15. Les programmes de développement dont la jeunesse est le principal bénéficiaire ont leur valeur propre, indépendamment de toute autre considération, par le seul fait qu'un grand nombre de jeunes adultes pourraient certainement en tirer profit, ce qui profiterait ensuite au pays tout entier. Mais en tant que prévention de la délinquance, le point faible de ces programmes est généralement qu'ils attirent et influencent d'ordinaire la jeunesse moyenne ou supérieure à la moyenne, tandis que les jeunes socialement aliénés qui n'y trouvent pas d'intérêt particulier en retirent peu de profit.

16. En fait, le problème réside en ceci: les jeunes adultes forment un groupe si hétérogène qu'il n'est guère possible d'espérer que les programmes de développement auront des effets salutaires sur chacun d'entre eux. Il y a ceux qui sont prêts à consacrer toute leur énergie au bien de la société et qui peuvent profiter de tout programme visant à accroître et renforcer leur capacité de le faire. Mais il y a aussi ceux qui, justement, ne sont pas disposés à jouer un rôle constructif, qui sont généralement une proie facile pour les plaisirs passifs et qui probablement ne retireront rien des services organisés pour les préparer comme il convient à la vie active. De même, il y a ceux qui sont socialement aliénés et dont le comportement révèle des tendances à l'inadaptation; il est probable qu'ils profiteront davantage de mesures spéciales appropriées à leurs besoins et destinées à faciliter leur réadaptation.

17. Devant cette hétérogénéité, on peut se demander quels sont les effets de ces programmes sociaux pour la prévention de la délinquance. On peut soutenir que ce serait une erreur que de les évaluer uniquement d'après leur influence directe sur ceux qui en bénéficient et d'ignorer ceux qui n'y participent point. On peut même aller jusqu'à affirmer qu'ils peuvent être néfastes en ce qu'ils risquent d'élargir le gouffre qui existe déjà entre les divers secteurs du groupe des jeunes adultes, en créant une sorte de discrimination quant à leurs perspectives.

18. Les programmes d'enseignement, par exemple, peuvent poser de graves problèmes quand ils ne peuvent avoir toute l'étendue qui serait souhaitable. Il peut en être de même de l'enseignement extra-scolaire, de la formation professionnelle et d'une série de programmes sociaux pour la jeunesse qui, même s'ils sont ouverts à tous, ne plairont vraisemblablement qu'à certaines catégories d'individus dans le groupe des jeunes adultes. Ces individus, cependant, peuvent être précisément ceux qui ne sont pas généralement enclins à la délinquance. D'autres, qui ne sont pas suffisamment qualifiés ou particulièrement disposés à tirer profit des possibilités d'instruction qui leur sont offertes, risquent de se trouver plus tard en concurrence sérieuse avec un groupe privilégié de jeunes adultes plus qualifiés, mieux outillés, et accédant plus facilement aux occasions d'emploi. Dans notre civilisation technologique où l'automatisation tend à remplacer les travailleurs manuels, il serait intéressant de savoir si les investissements dans des programmes d'enseignement ont peut-être pour effet de susciter la jalousie de ceux qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent en bénéficier.

19. On peut affirmer qu'aussi longtemps que le jeune adulte concourt honnêtement avec les autres pour gravir l'échelle sociale, il ne risque pas d'adopter un mode de vie criminel, quel que soit le progrès réalisé. La situation est différente lorsque les jeunes adultes éprouvent un sentiment de frustration et de désespoir, parce que la structure sociale met un large écart entre leurs aspirations et les moyens dont ils disposent en fait pour les réaliser. Ils peuvent alors devenir un groupe bien trop cloisonné du point de vue culturel et social.

20. L'interaction effective d'individus qui souffrent d'être rejetés de la société et manquent d'amour-propre pourrait aussi faire naître une génération de groupes sous-culturels délinquants ayant des échelles de valeurs sociales différentes. Les jeunes adultes victimes de la ségrégation sociale pourraient y adhérer pour compenser la perte d'amour-propre et se garantir contre toute nouvelle dégradation dans leur position sociale. D'autres cependant pourraient y adhérer par jeu, ou par besoin de protection, camaraderie ou pour faire valoir leur virilité. ^{8/}

^{8/} Voir: What's new in the prevention of youthful offending, Correctional Research, Boston (USA), Bulletin No 14, novembre 1964.

21. On ne saurait mesurer la valeur des programmes de développement en faveur de la jeunesse en soustrayant le nombre de ceux qui tombent dans la délinquance du nombre de ceux qui améliorent leurs potentialités en tant qu'agents du développement. Une opération mathématique de cette sorte ne serait pas valable, car le coût de la délinquance est si grave qu'il est hors de proportion avec le simple nombre des délinquants. En vérité, on pourrait soutenir qu'une évaluation globale des avantages apportés par les programmes de développement en faveur de la jeunesse ne peut être équitable si elle ne tient pas dûment compte de leur influence sur le taux de criminalité.

22. Il en résulte que si les programmes de développement devraient être conçus de façon à préparer les jeunes adultes à la vie active dans le cadre du développement national, des mesures devraient être prises au préalable pour contrecarrer les influence criminogènes qui entourent la jeunesse et faciliter son intégration sans crise dans la collectivité. Aborder le problème sans méthode, ce serait courir à l'échec, car les résultats obtenus dépendront, pour une large part, du moment choisi pour appliquer ces mesures de prévention, ainsi que de leur coordination et de leur interaction avec les programmes de développement social général.

23. Une planification appropriée faciliterait grandement l'harmonisation dans le temps et la coordination des mesures de prévention du crime et des programmes de développement social. La Conférence du FISE sur les besoins de l'enfance et de l'adolescence dans la planification du développement (Bellagio, Italie, avril 1964) a affirmé la nécessité de veiller à ce que les besoins de la jeunesse soient dûment pris en considération lors de l'établissement des plans nationaux. Elle a recommandé que chaque pays - qu'il dispose ou non de données et d'équipement de planification - élabore une politique nationale de la jeunesse, dont il vaudra mieux exprimer l'objet final en fonction de valeurs sociales plutôt qu'en termes quantitatifs. "Outre les objectifs de développement précis concernant des besoins matériels, tels que la santé et la nutrition, qui doivent être atteints dans un délai donné, la politique nationale devrait en compter d'autres, qui viseraient à assurer et renforcer la transmission des valeurs fondamentales telles que l'honnêteté, le comportement démocratique, le loyalisme envers foyer et patrie, et un

sens profond de compréhension et de solidarité internationales". ^{9/}

24. En raison de l'interdépendance et de la complémentarité des programmes pour la jeunesse, les divers services et organismes chargés de les mettre en oeuvre auraient grand intérêt à ce qu'un dispositif soit établi pour coordonner leurs travaux et synchroniser leur action. A vrai dire, il peut être indiqué de confier à un seul ministère ou à une seule institution gouvernementale toutes les questions touchant aux politiques et aux programmes relatifs à la jeunesse. Il conviendrait peut-être que cette institution soit notamment chargée de la prévention de la criminalité des jeunes adultes, ainsi que de la planification et de l'exécution de mesures spéciales à cet effet.

25. On peut même se demander s'il ne serait pas opportun de confier à la même institution la responsabilité des mesures de réadaptation appliquées aux jeunes adultes délinquants. Il faudrait alors la charger de mettre en oeuvre des programmes de développement et des mesures de prévention et de réadaptation dans le cadre d'une politique nationale de la jeunesse. L'objectif final serait d'accroître les potentialités des jeunes et de canaliser leur énergie et leur enthousiasme à des fins constructives.

^{9/} L'enfance et la jeunesse dans la planification du développement, Conclusions d'une table ronde qui s'est tenue à Bellagio, Italie, 1-7 avril 1964; FISE.

II. LES TECHNIQUES DE PREVENTION

26. Le caractère malléable de la jeunesse peut favoriser aussi bien les impulsions généreuses que la violence irréfléchie. Ce sont surtout l'impétuosité et l'impulsivité qui rendent généralement les jeunes adultes plus réceptifs aux influences délétères que le secteur adulte de la population. Des mesures préventives spéciales sont donc nécessaires pour s'opposer aux influences crimino-gènes auxquelles la jeunesse est exposée. Elles doivent cependant faire partie d'une action générale de prévention criminelle; il serait vain d'en attendre de bons résultats si elles étaient prises indépendamment.

27. Théoriquement, la meilleure façon de prévenir la criminalité des jeunes adultes est d'en supprimer les causes. En l'état actuel des connaissances, cette manière d'envisager la prévention n'est cependant guère réalisable; les causes réelles de la criminalité parmi la jeunesse restent encore à définir, bien qu'il puisse être possible de mettre en lumière les influences crimino-gènes et les principaux facteurs qui favorisent le comportement asocial.

28. Il a souvent été constaté que la désharmonie dans le processus de maturation, en particulier si elle est exacerbée par les pressions qu'exerce le milieu, est une des causes majeures de la délinquance des jeunes adultes. Cette désharmonie prend souvent la forme de précocité physique ou intellectuelle, jointe à un manque de maturité émotionnelle ou sociale. Malgré les progrès accomplis ces dernières années dans le domaine de la santé mentale, de nombreuses questions restent sans réponse chaque fois que l'on cherche à confirmer ou infirmer la validité de la théorie de la criminalité de l'adolescence. En fait, on peut soutenir qu'une certaine désharmonie est inhérente à l'adolescence; il serait absurde de croire que le développement du jeune adulte sur les plans physiologique, émotionnel, social et psychologique s'opère de façon parfaitement synchronisée et harmonieuse. On peut aussi constater que le taux élevé de la criminalité chez les jeunes adultes ne vaut que pour les jeunes hommes et, en outre, que dans les sociétés traditionnelles, la jeunesse semble généralement traverser sans crise la période de maturation. La clé du problème paraît résider dans les influences crimino-gènes qui affectent les jeunes adultes d'aujourd'hui et dans leur capacité d'y résister.

29. Parmi les problèmes qui se posent à la jeunesse actuelle, l'un des plus fréquents et des plus pressants est le chômage (y compris l'inaptitude à tout emploi), avec ses conséquences fâcheuses. La rapide évolution sociale actuelle, en particulier dans les pays en voie de développement, crée une série de problèmes - résultats de l'urbanisation, de la détribalisation, de la transformation de la structure familiale, de la mobilité sociale et de la perte d'identité - qui entravent le besoin naturel des jeunes de s'affirmer. De nombreuses difficultés proviennent des progrès technologiques et du développement de l'instruction et de l'éducation, en particulier quand le jeune en arrive à posséder davantage de connaissances que ses parents et à se soumettre moins facilement à leur autorité. Des situations analogues peuvent se produire lorsque de jeunes adultes qui n'ont pas encore atteint à la maturité sociale ni acquis un sens de la responsabilité civique, commencent à un âge précoce, à faire un travail rémunéré.

30. Le phénomène de la criminalité des jeunes adultes paraît donc symptomatique, moins d'une inadaptation individuelle que d'une exposition en groupe aux pressions néfastes du milieu. C'est ce qui tend à faire nettement préférer les méthodes collectives, selon lesquelles les mesures spéciales de prévention sont destinées au groupe tout entier plutôt qu'à chaque individu séparément.

31. L'efficacité de la formule du groupe dépend non seulement de la nature et de la portée des services rendus, mais aussi de la mesure dans laquelle ces services atteignent tous les secteurs qui forment le groupe des jeunes adultes. De nouvelles techniques de prévention se sont développées et des programmes à objets multiples ont été mis au point dans de nombreux pays qui cherchaient à mettre une large gamme de services à la disposition du plus grand nombre possible de jeunes adultes. Ces programmes fournissent généralement des occasions de se distraire, de s'instruire et de former. Il y a eu une certaine tendance à mettre l'accent sur l'instruction civique, en particulier dans les pays en voie de développement, où les conflits entre tribus et entre régions risquent d'entraver le développement national.

32. Au Kenya, par exemple, le service national de la jeunesse, fondé en 1964, aide à éviter les conflits entre tribus et entre régions afin de promouvoir le loyalisme à l'égard de la nation. L'occasion est donnée à de jeunes adultes de divers groupes régionaux et tribaux de développer leur sens de la responsabilité civique et d'apprendre à participer en commun au développement national. A cet effet, des jeunes adultes de tribus et de régions différentes sont groupés en unités où ils s'instruisent, travaillent et vivent ensemble. ^{10/}

33. Au Mali, un projet de service civil a débuté en 1960 avec environ 1.500 jeunes adultes répartis en 37 camps dans des zones rurales. Le service, qui dure deux ans, commence par un cours de formation de trois mois donné par des officiers de l'armée. Les travaux effectués ont en général un intérêt national, par exemple construction de routes, barrages et ponts, et sont prévus dans le plan quinquennal. Simultanément, les jeunes gens sont formés aux techniques agricoles modernes. Leur équipement est très simple, ils s'habillent comme ils veulent et perçoivent chaque mois une petite rétribution. A la fin de leur service, ils reçoivent une prime sous forme d'instruments agricoles. ^{11/}

34. Il existe dans d'autres pays d'Afrique des systèmes analogues connus sous le nom de "brigades du travail" ou de "service national", dont beaucoup ont un caractère obligatoire et comportent une discipline de type militaire. Certains observateurs se sont alarmés du caractère obligatoire de certains programmes; lorsque la question a été examinée à l'occasion d'un colloque africain tenu à Dar-es-Salaam en 1962, les participants ont généralement été en faveur de méthodes fondées sur la persuasion et l'encouragement plutôt que sur l'obligation. ^{12/}

^{10/} "Kenya N.Y.S. Tailors Training to Specific Objectives". International Volunteer, Octobre 1964, page 6.

^{11/} A. Calloway: Unemployment among African School Leavers; 1964.

^{12/} "Jeunesse sans emploi: Un colloque africain". Revue internationale du Travail, Vol.87, No 3, mars 1963, pp. 207-231.

35. Une technique de la "main tendue" s'est développée: les services en faveur de la jeunesse ne sont plus simplement offerts, mais ils s'efforcent de s'infiltrer dans la culture des jeunes et d'amener les groupes isolés ou aliénés à les mettre à profit. Les éducateurs en France, les animateurs dans les pays francophones d'Afrique et les "street-corner workers" aux Etats-Unis sont chargés de servir de "pont social" entre les jeunes isolés ou aliénés et les services que leur offre la communauté.

36. L'une des façons d'atteindre les jeunes est d'élaborer des programmes auxquels ils aient un motif de participer volontairement. Au Liban, par exemple, le mouvement social vise à intéresser les jeunes à des tâches socialement constructives qui leur donnent le sentiment de se réaliser eux-mêmes et, en même temps, développent leur sens des responsabilités. En Union soviétique, les brigades de la jeunesse s'enorgueillissent de participer activement aux projets de développement; l'organisation de la jeunesse du Komsomol compte 20 millions de membres et joue un rôle important dans la vie économique, sociale et politique du pays. ^{13/}

37. Une autre technique pour éveiller l'intérêt des jeunes consiste à les associer à la planification et à l'exécution de programmes ayant des rapports soit avec leur travail, soit avec leurs loisirs. En France, des groupes de co-direction ont été établis dans lesquels des représentants des services publics et des organisations de jeunesse prennent conjointement les décisions qui intéressent les jeunes. Ce système est mis en pratique dans l'organisation de voyages éducatifs et l'administration des camps de travail bénévoles. ^{14/} En participant à la planification et à l'exécution de ces programmes, les jeunes adultes ont complété leur préparation à la vie civique.

38. La réussite ou l'échec des programmes en faveur de la jeunesse dépend beaucoup de la mesure dans laquelle ils intéressent les jeunes. Si leurs éléments constitutifs ont été importés de cultures étrangères, leurs chances d'éveiller l'intérêt de la jeunesse sont

^{13/} Molodoi Kommunist, No 4, 1962, p.2.

^{14/} Conférence internationale sur la jeunesse (Grenoble 1964). Déclaration faite par le Secrétaire d'Etat français à la jeunesse et aux sports.

bien minces. Un exemple en est donné par l'archipel Cook où, en 1957, un programme de centres de jeunesse a été entrepris dans le cadre d'activités copiées sur des cultures étrangères. Le programme s'est rapidement traduit par un échec. En 1960 cependant, à la suite d'une conférence sur les problèmes de la collectivité, il s'est produit un renouveau : des centres et des clubs de jeunes ont été organisés sur une base d'autonomie en ce qui concerne l'établissement des programmes et avec un minimum de direction extérieure. Une plus grande attention a été accordée à l'héritage culturel en matière d'artisanat, de musique et de danse, ainsi qu'au maintien d'un équilibre entre les activités sociales et les activités éducatives. Plusieurs centres se sont développés dans l'île principale de Ravotonga, et les jeunes gens ont aidé à créer des groupes analogues dans les petites îles de l'archipel. Cette activité est maintenant considérée comme une méthode précieuse pour apprendre à la jeunesse à se débrouiller par elle-même, ce qui facilite l'adaptation à une évolution rapide. ^{15/}

39. Il y a eu ces dernières années une certaine augmentation du nombre de délits commis par de jeunes adultes appartenant à des familles économiquement aisées, en particulier dans les pays développés. Cette tendance a quelquefois été attribuée au milieu spécial créé par la prospérité nationale, milieu où la jeunesse n'a rien qui la passionne, pas même la nécessité de lutter pour sa survivance économique. A l'intention de ce secteur particulier de la jeunesse qui a besoin d'avoir un but et de dépenser activement son énergie, certaines tentatives ont été faites de créer des types de clubs mobiles qui cherchent à occuper leurs membres à des activités de plein air, par exemple navigation en canoë et escalade de montagne. Le programme dit "d'aventure" au Danemark, les écoles orientées vers l'extérieur en Grande-Bretagne ("Outward Bound Schools") et les camps nautiques Kuramoh au Nigéria peuvent être cités comme exemples. Ces programmes comportent des tests d'endurance et d'initiative, ainsi que des activités graduées, destinées à éveiller chez les jeunes le goût de l'aventure, de la lutte et de la recherche de leur propre personnalité.

^{15/} T. Muir, Cook Island Youth Clubs, South Pacific Bulletin, Vol.14, No 3, juillet 1964.

40. Dans quelques pays, le champ d'application de certains systèmes de prévention est tel qu'il englobe aussi bien les jeunes adultes non délinquants que les délinquants. Cette méthode permet d'éviter de stigmatiser les jeunes délinquants et facilite leur réadaptation sociale. Aux Etats-Unis, par exemple, le Youth Service Mobilization Corps comprend délibérément à la fois des délinquants et des non-délinquants. De même, au Kenya, un réseau de centres communautaires met à la disposition des délinquants comme de la jeunesse moins aliénée, mais oisive, des possibilités d'instruction, d'éducation et de formation, ainsi que des installations récréatives. L'idéal du service à la communauté est soutenu par des activités hors programme, telles que le défrichement et l'assistance bénévole auprès de personnes âgées ou infirmes. ^{16/}

41. En ce qui concerne les activités récréatives, il y a une certaine tendance à rendre les services assez attrayants pour qu'ils éveillent l'intérêt de groupes vulnérables. A Mannheim (République fédérale d'Allemagne) et à New-York (Etats-Unis), par exemple, les centres récréatifs ont pris pour modèle les cabarets modernes, mais ont évité les influences néfastes en exerçant une surveillance suffisante et en ne servant que des boissons non alcoolisées. Bien qu'un grand nombre de ces centres soient des entreprises commerciales, les prix demandés pour l'entrée et les consommations sont purement symboliques, ce qui est possible grâce aux subventions versées par les organisations ou les services officiels de la jeunesse qui patronnent ces activités. ^{17/}

42. Dans certains pays, on a essayé d'élaborer des programmes offrant des activités récréatives à la fois aux adultes et aux jeunes. L'entrée dans ces centres est libre et il n'y a ni formalités ni conditions d'admission. Ils ont contribué à favoriser des contacts utiles et ont facilité l'intégration des jeunes adultes dans la société.

43. Il semble donc, d'après ce qui précède, que les techniques préventives qui se sont développées ces dernières années reflètent une politique fondée sur l'action sociale plutôt que sur les services sociaux. Elles visent à renforcer les caractères plutôt qu'à résoudre

^{16/} G.W. Griffin, "Le développement des centres de jeunesse au Kenya", Revue internationale du travail, Vo. 88, No 1, juillet 1963.

^{17/} A/CONF.26/L.8.

les problèmes et sont axées sur la formation pratique plutôt que sur l'enseignement théorique. Elles montrent également une tendance à élargir leur champ d'action préventive en offrant des services diversifiés et en utilisant la méthode de "la main tendue" afin d'éveiller l'intérêt des jeunes.

44. L'efficacité de ces programmes sous l'angle de la prévention du crime ne saurait être mesurée par des données statistiques relatives au volume et aux tendances de la criminalité des jeunes adultes, car de nombreux autres facteurs sont en jeu. Il faut s'attendre, cependant, à ce que la méthode de l'action sociale donne pour la prévention de meilleurs résultats que la méthode traditionnelle fondée essentiellement sur des services de redressement individualisés.

45. Que la simple création de services et de programmes nombreux en faveur de la jeunesse n'ait pas atteint son but, la prévention du crime, preuve en est l'accroissement de la criminalité des jeunes adultes dans de nombreux Etats qui jouissent d'un haut degré de sécurité sociale. Les travaux de recherche effectués à ce propos, bien que de portée limitée et parfois non concluants, ont indiqué encore une fois que la prévention de la criminalité des jeunes adultes ne dépend pas aussi étroitement de cette sorte de méthode qu'on l'avait espéré et escompté à l'origine.

46. Des programmes préventifs pourraient être d'un grand secours pour former le caractère du jeune adulte, lui inculquer un sens des responsabilités civiques, fortifier sa résistance aux influences négatives et occuper son énergie ainsi que son esprit d'aventure et son désir de non-conformisme. Ces programmes revêtent, cependant, nécessairement un caractère transitoire et doivent être complétés par d'autres programmes appropriés destinés à résoudre les problèmes qui se posent au jeune adulte, en particulier lorsqu'il débute dans la vie active.

47. Un problème très sérieux est celui de l'emploi, c'est-à-dire de la première expérience que fait le jeune adulte lorsque le temps est venu où il doit lui-même gagner sa vie. Dans de nombreux cas, ce problème a influé sur les programmes préventifs. Au Congo (Brazzaville) par exemple, le service civil créé en 1960 comportait un programme de formation de deux ans qui comprenait l'éducation civique, la formation technique au niveau artisanal et la participation à des projets de

construction. Lorsque les premiers diplômés terminèrent leurs cours de formation, il n'existait aucune possibilité d'emploi. Il a donc fallu transformer le programme, qui est devenu un programme de renaissance rurale destiné à former d'éventuels jeunes colons et des chefs ruraux. ^{18/}

48. De même, un grand nombre de programmes destinés à l'origine à servir des buts et des idéaux aussi élevés que le développement national, le patriotisme, la défense nationale, et le développement de la responsabilité civique, ont finalement servi uniquement à absorber la très large masse flottante des jeunes sans travail, qui n'allaient pas à l'école et qui n'avaient aucune formation. Ceux qui sont attirés à ces programmes par leur idéal et par le goût de l'uniforme, des parades et des cérémonies, sont souvent déçus de voir qu'en réalité ils font équipe avec des chômeurs qui sont venus là parce qu'il n'y a pas d'autre place pour eux dans la société. L'atmosphère générale en souffre donc et l'enthousiasme juvénile se refroidit. La pénurie de personnel bien entraîné complique encore davantage le problème.

49. La solution du problème ne réside peut-être pas tant dans la résorption de la jeunesse employée par des programmes à buts multiples que dans la création d'emplois nouveaux. ^{19/} Mais cette solution n'a pas encore été trouvée, en particulier dans les pays en voie de développement dont l'économie ne se prête pas à la création de possibilités d'emploi en nombre suffisant. La Conférence du FISE sur les besoins de l'enfance et de l'adolescence dans la planification du développement (Bellagio, 1964) a souligné le fait suivant: "de nombreux pays prévoient que le grave problème du chômage et du sous-emploi de la jeunesse continuera de se poser, même lorsque leurs plans prospectifs auront été menés à bien, malgré toutes les mesures actuellement entreprises ou prévues pour l'avenir. ^{20/}

^{18/} Second Ad Hoc Inter-Agency Meeting on Youth, April 1965, Document de travail préparé par la Direction des affaires sociales.

^{19/} Voir A/CONF.26/2, section IV.

^{20/} FISE, L'enfance et la jeunesse dans la planification du développement, Conclusions d'une table ronde tenue à Bellagio, Italie, 1-7 avril 1964, p. 8, par. 17.

50. Afin d'atténuer le problème du chômage, certains des pays en voie de développement ont misé sur le développement rural. Ils se sont efforcés de développer la vulgarisation agronomique et d'adapter les programmes des écoles de village aux besoins de l'agriculture. On a introduit des programmes de développement rural afin d'encourager les agriculteurs à se débrouiller par eux-mêmes et d'exploiter les potentialités de l'agriculture qui, pendant de nombreuses années encore, devra fournir la principale source d'emploi. A Ceylan, par exemple, des terres et une assistance ont été offertes à 10.000 jeunes hommes en échange de leur travail à des projets de développement national. ^{21/}

51. Ces programmes ruraux contribueront aussi grandement à arrêter, ou du moins à décourager les migrations inopportunes de jeunes adultes vers les villes. Il faut, cependant, s'attendre que de nombreux jeunes migrants continueront d'affluer dans les villes à la recherche de possibilités de travail. Il faudrait donc peut-être s'occuper de mettre à la disposition des jeunes migrants des installations spéciales, telles que des auberges ou d'autres possibilités de logement. ^{22/}

Dans certains pays, on s'est efforcé non seulement d'offrir au jeune migrant le vivre et le couvert, mais aussi de l'aider à s'adapter à la vie urbaine et à trouver un emploi approprié. ^{23/} Il a été suggéré, à ce propos, que l'entrée des jeunes gens dans les différents métiers serait grandement facilitée si les normes d'apprentissage étaient fixées de façon moins rigide. Les bureaux de placement et les services spéciaux de placement pour la jeunesse pourraient également réduire l'oisiveté forcée et aider à empêcher la jeunesse, en particulier les jeunes migrants, de se laisser tenter par des occupations moralement dangereuses.

52. Le problème de l'emploi des jeunes est aussi étroitement lié à celui du développement de l'instruction et il est, sans aucun doute, aggravé par l'existence de programmes d'enseignement mal équilibrés. ^{24/}

^{21/} "Les perspectives professionnelles des enfants et des adolescents en Asie", Revue internationale du Travail, Vol. 88, No 6, décembre 1963, pages 628-661.

^{22/} Voir A/CONF.26/2, Section I.

^{23/} "Services de protection de la famille, de l'enfance et de l'adolescence", rapport préparé pour soumission à la seizième session de la Commission des Affaires sociales.

^{24/} Voir A/CONF.26/2, Sections IV et V.

53. Dans certains pays en voie de développement, par exemple, les institutions d'enseignement secondaire et d'enseignement professionnel n'ont pas réussi à suivre le développement extrêmement rapide de l'enseignement primaire. Les jeunes qui quittent l'école créent ainsi une masse de jeunes travailleurs potentiels qui dépasse de beaucoup le nombre des offres d'emploi. De récentes enquêtes par sondage effectuées à Ibadan et dans d'autres centres importants de la Fédération du Nigéria ont révélé qu'un grand nombre des jeunes qui quittent l'école ont été sans emploi pendant deux ou trois ans, ou même plus longtemps. ^{25/}

54. A l'inverse, certains pays souffrent d'un excès d'écoles secondaires, et même les diplômés des universités ne réussissent pas à trouver des emplois appropriés dans le cadre des structures existantes. Le taux du chômage est apparemment plus élevé parmi ceux qui ont été à l'université que parmi les autres, en particulier dans les zones urbaines. A Ceylan et au Pakistan, le chômage des jeunes instruits a atteint, d'après ce que l'on a signalé, des proportions alarmantes. ^{26/}

55. Un autre problème important qui est souvent le résultat accessoire d'une planification inappropriée de l'enseignement concerne les jeunes qui abandonnent l'école. Des programmes conçus à leur intention et qui comportaient la préparation au travail, la formation, le placement et l'orientation constante ont donné de bons résultats. Des tentatives ont été faites dans de nombreux pays afin de donner aux jeunes adultes qui, pour des raisons économiques, avaient dû interrompre leur éducation, l'occasion d'étudier en même temps qu'ils travaillent. En Union soviétique, par exemple, les jeunes gens qui poursuivent leurs études tout en travaillant, bénéficient de certains privilèges, tels qu'une durée hebdomadaire ou quotidienne de travail plus courte et un congé payé pour passer leurs examens. ^{27/} Dans certains pays, les jeunes qui quittent l'école

^{25/} A. Calloway, Unemployment among African school-leavers, 1964.

^{26/} "Chômage et sous-emploi dans l'Inde, en Indonésie, au Pakistan et aux Philippines", Revue internationale du Travail, Vol.86, No 4.

^{27/} Novaja Sistema Narodnogo Obrazovaya USSR: Sbornik Dokumentovi Statei (Nouveau système d'instruction publique en URSS: Recueil de documents et d'articles), Moscou, 1960, p. 60, Radjanska Osvita, 29 mai 1963.

ont la possibilité de s'adonner à de grandes exploitations agricoles en terres vierges. Des expériences ont été tentées en Zambie (ci-devant Rhodésie du Nord), en Nigéria occidental et au Congo (Brazzaville), selon lesquelles les villages mettent des terres à la disposition des jeunes qui quittent l'école, tandis que le Gouvernement leur accorde un soutien initial dans le cadre d'une politique de paiement immédiat. ^{28/}

56. Aucune mesure spéciale pour la prévention de la criminalité des jeunes adultes ne saurait produire de bons résultats si elle n'est mise en oeuvre par un personnel compétent. Il serait donc de la plus extrême importance de mettre au point des méthodes de formation du personnel qui se développent parallèlement à l'expansion des programmes de prévention.

57. La prévention de la criminalité des jeunes adultes est étroitement liée au traitement de la délinquance juvénile, comme le prouvent le grand nombre de jeunes adultes délinquants qui ont un casier de délinquance juvénile. Elle est aussi étroitement liée à l'efficacité des méthodes de traitement, car, on le sait, le taux de récidivisme est élevé dans le groupe des jeunes adultes. Des mesures de prévention criminelle doivent nécessairement comporter des mesures de rééducation destinées à empêcher les jeunes délinquants aussi bien que les jeunes adultes délinquants de retomber dans un mode de vie criminel.

^{28/} A. Calloway, op. cit.

III. LE JEUNE ADULTE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE CORRECTIONNELLE

58. Dans de nombreux pays, les jeunes adultes délinquants constituent un groupe qui contribue fortement à l'élévation du taux de criminalité national. La prépondérance chez les jeunes de certains types d'infractions (tels que délits de violence et délits contre la propriété, vols de voitures en particulier) est sans doute significative, car elle reflète probablement des modes typiques de comportement chez les membres délinquants de ce groupe d'âge. Elle peut également constituer une indication des facteurs étrangers exerçant des influences criminogènes sur la jeunesse en tant que groupe. Le taux élevé de récidivisme parmi les individus qui ont purgé une peine quand ils étaient mineurs fait quelque peu douter de l'efficacité des mesures traditionnelles de traitement et montre bien qu'il est nécessaire d'envisager un traitement spécial pour ce groupe d'âge. Tous ces facteurs réunis ont amené de nombreux gouvernements à prévoir dans leur législation un traitement spécial des jeunes adultes au cours de la procédure correctionnelle; de nombreux autres envisagent de modifier leur législation dans ce sens. La question n'en reste pas moins très controversée.

59. Ceux qui se déclarent en faveur d'un traitement spécial pour ce groupe d'âge estiment que les jeunes adultes délinquants, bien que responsables de leurs actes, manquent peut-être de la stabilité et du jugement qui caractérisent les individus plus mûrs. Le caractère malléable et le tempérament mobile des jeunes justifient à leurs yeux l'adoption d'un traitement spécial; elle est motivée non seulement parce que les mesures de traitement seraient adaptées à leur condition particulière, mais aussi parce qu'elles éviteraient le risque du contact avec des criminels endurcis, ce qui est le cas dans les formes traditionnelles de traitement.

60. Par contre, on a remarqué que le traitement spécial de ce groupe d'âge serait en contradiction avec le principe du traitement individualisé pour tous les délinquants, principe qui est fondé sur les besoins spécifiques de chaque délinquant plutôt que sur ceux de son groupe d'âge. En outre, il est prouvé que l'application de mesures spéciales de traitement implique sans doute une diminution de la

responsabilité du jeune délinquant pour son acte délictueux, même s'il a atteint un âge où l'on considère généralement qu'il a assez de maturité pour accepter des responsabilités économiques et civiques.

61. On prétend aussi que le degré de maturité est difficile à évaluer à cause des différences de développement physique, psychologique et social. De même qu'il est à peine possible de tracer une ligne de démarcation entre les mineurs et les adolescents, il est extrêmement difficile de savoir à quel moment les jeunes adultes passent dans le groupe des adultes proprement dits. Les limites d'âge du groupe des jeunes adultes ne peut donc être fixé qu'arbitrairement.

62. En dépit des arguments invoqués pour ou contre l'application de mesures de traitement spéciales à ce groupe d'âge, la controverse est peut-être plus apparente que réelle; tout serait beaucoup plus simple si les mesures spéciales préconisées pour ce groupe d'âge étaient clairement définies.

63. Que le traitement spécial et préférentiel appliqué aux jeunes adultes soit justifié ou non du point de vue criminologique, il n'en reste pas moins vrai qu'actuellement, dans de nombreux pays, c'est seulement pour ce groupe d'âge que l'on peut se permettre d'apporter des changements qui soient jugés acceptables par les gouvernements et/ou par le public. Si ce groupe d'âge reçoit un traitement préférentiel, c'est en partie parce que les possibilités sont limitées et ne peuvent pas être prévues pour tous les délinquants, et en partie parce que les politiques gouvernementales et l'opinion publique ne permettent pas de faire plus pour le moment. Même si l'on trouve illogique du point de vue criminologique d'accorder des facilités spéciales au groupe des jeunes adultes, ne serait-il pas possible d'accepter ou même de justifier une telle décision en y voyant un premier pas vers l'introduction de méthodes spéciales de traitement pour toutes les catégories de délinquants?

64. On pourrait toujours dire qu'il serait logique d'appliquer un grand nombre de procédures en usage dans le domaine de la délinquance juvénile en tenant compte du sens de la responsabilité publique, à certaines catégories et groupes de délinquants adultes, sinon à

tous les délinquants. Il se trouverait néanmoins peu de gens pour vouloir priver les délinquants juvéniles de certaines mesures avantageuses sous prétexte qu'il serait injuste de ne pas les appliquer également à d'autres groupes d'âge. En fait de nombreux pays ont prévu pour les adultes une série de mesures de traitement soit dans des établissements spéciaux soit en dehors pour les délinquants primaires ou pour certaines catégories de délinquants (toxicomanes, prostituées), ou pour certaines catégories de délits (infractions au code de la route). Il n'y a donc rien d'extraordinaire à appliquer des mesures spéciales de traitement aux jeunes adultes à l'exclusion des autres délinquants.

65. Conscients des influences criminogènes résultant de procédures abusives d'arrestation et de mauvaises conditions de détention, de nombreux pays y substituent d'autres mesures chaque fois que c'est possible. ^{29/} Ces mesures sont particulièrement indiquées dans le cas des jeunes adultes, qui, plus que leurs aînés, sont susceptibles de subir des influences nuisibles. En Suède par exemple, on a tendance à faire appel aux "services sociaux" de la police, quand on a affaire aux jeunes adultes.

66. En ce qui concerne la détention préventive, de nouvelles mesures se substituent de plus en plus aux mesures traditionnelles dans le cas des jeunes adultes. Elles comprennent le renvoi vers une organisation appropriée et l'octroi d'un certificat de bonne conduite par une institution sociale. Par exemple, aux Etats-Unis les jeunes adultes accusés de délits mineurs sont renvoyés au Bureau d'Etudes sur la jeunesse (Youth Investigation Bureau), au lieu d'être arrêtés. En URSS on laisse à la collectivité agricole ou industrielle du jeune adulte la responsabilité de sa comparution devant un tribunal. Quand la détention ne peut être évitée on a tendance à séparer les jeunes adultes des personnes plus âgées et d'organiser pour eux des programmes spéciaux d'activités au cours de leur détention. En Suède, par exemple, ces programmes comprennent des études ou une formation professionnelle qui peuvent être poursuivies au cours de séjours ultérieurs dans un établissement.

^{29/} Voir: A/CONF.26/4.

67. Dans ce contexte, les mesures spéciales de traitement pour les jeunes adultes peuvent être considérées comme souhaitables et justifiées, même par ceux qui font quelques réserves sur le traitement spécial appliqué aux jeunes, de crainte qu'il n'aïlle à l'encontre du principe du traitement individualisé ou qu'il ne sape le concept de responsabilité. La véritable controverse se situera peut-être parmi ceux qui sont en faveur d'un traitement spécial des jeunes, une fois que la nature des mesures préconisées aura été définie.

68. La question se pose de savoir si l'on doit considérer les jeunes adultes comme des enfants adultes ou comme une catégorie séparée d'adultes qui doit recevoir un traitement spécial. Il semble qu'il y ait des différences fondamentales entre les procédures législatives et administratives dans les pays qui appliquent aux jeunes adultes des mesures spéciales de traitement. En ce qui concerne l'instruction, la manière de juger et la nature du traitement, les différences sont parfois très sensibles.

69. Dans certains pays par exemple la jeunesse du délinquant est considérés simplement comme une circonstance atténuante; le procès se déroule au tribunal pour adultes selon une procédure normale de condamnation, et le choix du traitement est le même que pour les adultes, sauf qu'il est généralement prescrit pour une durée moins longue.

70. Dans d'autres pays, par contre, le traitement du jeune adulte s'inspire beaucoup du sens de la responsabilité publique en usage dans les tribunaux pour délinquants juvéniles. Dans ce cas, un individu, même s'il est reconnu comme un jeune adulte délinquant, est jugé par un tribunal pour mineurs et on a recours à certains critères de procédure des tribunaux pour mineurs: absence de cérémonie, limitation de la publicité et pas de mention sur le casier judiciaire.

71. On a cependant de plus en plus tendance à choisir une position intermédiaire, qui permet de traiter les jeunes adultes délinquants avec plus de souplesse. Aux Pays-Bas par exemple, le Ministère public peut abandonner les poursuites contre un délinquant primaire qui n'a pas encore atteint la majorité civile, et renvoyer l'affaire devant un tribunal pour mineurs. Dans la plupart des cas, le jeune délinquant est placé sous la surveillance d'une association de bienfaisance;

un "tuteur familial" aide les parents pour l'éducation du jeune délinquant et recommande son placement dans un établissement, s'il le juge nécessaire. ^{30/}

72. En Suède un mineur envoyé dans une école approuvée avant l'âge de la majorité pénale (18 ans) peut y rester jusqu'à l'âge de 23 ans. S'il commet un nouveau délit avant d'atteindre l'âge de la majorité pénale, le Ministère public peut décider de ne pas poursuivre l'affaire, s'il juge qu'il faut continuer d'appliquer le même traitement; sinon le jeune adulte peut être référé aux autorités pénitentiaires pour être placé dans un établissement. ^{31/} En Allemagne fédérale, le juge du tribunal pour mineurs peut choisir d'appliquer des mesures dans le cadre de la législation pour les mineurs s'il considère que le délinquant n'a pas suffisamment de maturité et que le délit est une infraction due à sa jeunesse; on tend néanmoins à appliquer la législation pour les mineurs à la plupart des délinquants de moins de 21 ans.

73. Dans certains pays, par exemple aux Etats-Unis, il existe des tribunaux spéciaux pour les jeunes adultes, alors que dans d'autres tels que la Finlande, on a recours à des tribunaux pour adultes qui appliquent une juridiction spéciale. Cette dernière solution est préférable, car elle permet de faire face à certains inconvénients tels que la répugnance du jeune adulte à être considéré comme un enfant, les rôles surchargés et la pénurie de magistrats spécialisés.

74. Le choix des mesures spéciales de traitement présente un large éventail, en fonction de la nature du délit et des besoins du délinquant. L'enquête préalable est l'élément-clé qui permet de choisir le mode de traitement le plus approprié. Dans certains cas, cela nécessite une période d'examen et d'observation dans un centre spécial de diagnostic. Dans certains pays, cette enquête préalable est facultative et n'est effectuée qu'à la demande du tribunal. Depuis quelques temps de nombreux pays prennent de plus en plus pour modèle la juridiction du tribunal pour mineurs, et rendent l'enquête obligatoire pour tous les délinquants de moins de 21 ans. Le caractère obligatoire de l'enquête préalable donnerait sans aucun doute plus de valeur au traitement spécial, en particulier dans les cas où une détention prolongée est envisagée.

^{30/} Groupe consultatif européen en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants; ST/SOA/SD/Eur.6/Add.1.

^{31/} Id.

75. On ne manquera pas de remarquer que cette orientation vers un traitement spécial pour le groupe des jeunes adultes n'a pas pour résultat l'application de mesures stéréotypées pour l'ensemble du groupe; il s'agit plutôt de faire un choix parmi une série de mesures spéciales de traitement, eu égard aux caractéristiques du groupe. Dans un tel contexte, les mesures spéciales de traitement visant les jeunes adultes ne seraient pas en contradiction avec le principe régissant une politique de traitement individualisé; en fait elles pourraient représenter un nouveau pas dans cette direction.

IV. MESURES SPECIALES DE TRAITEMENT VISANT LES JEUNES ADULTES DELINQUANTS

76. Il est généralement admis que la détention dans sa forme traditionnelle devrait être évitée chaque fois que possible dans le cas des jeunes adultes délinquants. Néanmoins dans de nombreux pays des peines d'emprisonnement sont fréquemment prononcées, même quand d'autres mesures pourraient à bon droit être prescrites.

77. On a de plus en plus recours à des mesures de remplacement pour les condamnations de courte durée; dans certains pays, des centres de détention ont été créés pour les jeunes adultes auxquels on ne peut apprendre à se conformer aux lois par des moyens moins sévères. Au Royaume-Uni, les centres de détention devaient à l'origine provoquer chez le délinquant une réaction violente et brève, ayant un effet d'intimidation; actuellement ils ont cessé d'être des établissements de caractère uniquement punitif et on cherche "à leur impartir également une fonction présentant plutôt un caractère rééducateur". Ce changement de conception a rendu nécessaire la postcure et la création de centres expérimentaux de détention ouverts. ^{32/}

78. D'autres mesures de détention de courte durée semblent aussi combiner des méthodes modernes et des méthodes traditionnelles. En République fédérale d'Allemagne par exemple, la Jugendarrest (mise aux arrêts) prévoit encore l'emprisonnement cellulaire, bien que l'on utilise progressivement des techniques telles que la discussion en groupe. Le Danemark a adopté le système de la détention de courte durée comportant un traitement intensif basé sur un examen individuel approfondi. En Suède, le nouveau Code pénal prévoit la création "d'établissements de probation" où les jeunes adultes pourraient subir une détention de courte durée avant d'être mis en liberté sous surveillance.

79. Quand un traitement de longue durée en établissement s'avère nécessaire, il est extrêmement important que les jeunes adultes délinquants purgent leur peine dans un établissement spécial ou du moins dans une section spéciale prévue à cet effet. Des techniques de rééducation et des méthodes thérapeutiques telles que séances de discussion en groupe et thérapie de groupe ont été introduites dans les

^{32/} Royaume-Uni, Ministère de l'Intérieur, Prisons et Borstals, 1963, Rapport sur les travaux du Service Pénitentiaire en 1963, Londres, HMSO, juin 1964, p. 3, par. 13.

prisons pour mineurs, les établissements Borstal, les maisons de correction et autres établissements pour jeunes adultes délinquants. Dans ces établissements la discipline est généralement ferme mais souple. Là où un régime de "self-government" a été instauré, il contribue à développer le sens de la responsabilité et du commandement. Le traitement est habituellement appliqué sur la base d'un plan préparé après une étude de la personnalité. En Suède, la présence du détenu aux discussions concernant l'application de son traitement est un moyen efficace d'assurer sa coopération.

80. Le caractère éducatif du traitement dans les établissements pour jeunes adultes apparaît nettement dans l'indétermination de la condamnation et la possibilité de prolonger la période de traitement après la relaxe, et même une fois que le délinquant a atteint la majorité. Les prisons pour mineurs et les établissements Borstal partent du principe que les sanctions d'une durée déterminée ne sauraient offrir les meilleures possibilités de traitement et d'éducation. Dans les établissements britanniques Borstal la tutelle après relaxe fait partie intégrante de la période de traitement de quatre ans. Le nouveau code pénal soviétique prévoit que les jeunes délinquants envoyés en maisons de correction peuvent, à l'âge de 18 ans, soit être libérés sur parole, soit être autorisés à poursuivre le traitement dans le même établissement.

81. Le plan d'ensemble du traitement suit généralement l'évolution normale de la maturité du jeune adulte, en lui octroyant graduellement une liberté plus grande. Ce procédé amène souvent à transférer le jeune adulte d'un établissement fermé à un établissement ouvert, en lui accordant la possibilité d'aller en congé dans sa famille et de travailler à l'extérieur.

82. Quand on met l'accent sur l'individualisation du traitement, certaines nécessités d'aménagement doivent être considérées, cela dans la perspective des ressources existantes. On admet généralement que les établissements de petite taille se prêtent mieux au traitement individualisé et au développement de relations amicales entre les détenus et le personnel. Ils inspirent également un sentiment de sécurité plus grand que les établissements ayant un cadre plus impersonnel et offrent ainsi les conditions préalables nécessaires à une "collectivité thérapeutique". L'établissement doit cependant être assez grand pour

qu'on puisse y organiser des programmes de rééducation et y grouper les détenus de manière appropriée. On estime généralement que le chiffre de 100 à 150 détenus convient le mieux à la réalisation de ces objectifs.

83. La question des critères utilisés pour grouper les jeunes adultes délinquants aux fins de traitement est assez controversée. On a élevé des critiques contre les systèmes basés sur la conception d'une "bonne" ou "mauvaise" conduite et sur la distinction entre les délinquants primaires et les récidivistes. A cet égard, il est prouvé qu'en cours de traitement la conduite du détenu empire avant de devenir meilleure et que l'exaspération momentanée des troubles de l'affectivité et du comportement peut en réalité constituer un signe de progrès. En outre les détenus les plus astucieux peuvent juger opportun d'afficher une conduite acceptable, alors qu'aucun changement fondamental profond ne survient. On reconnaît d'une manière générale que la classification doit être souple et susceptible d'être reconsidérée en cours de traitement. Puisque aucun système de classification ne semble adapté aux besoins des jeunes adultes délinquants, on pourrait examiner certaines méthodes déjà employées pour les mineurs, qui s'attachent moins au délit qu'aux raisons qui ont motivé le comportement criminel.

84. Dans un effort pour encourager le développement du sens de la responsabilité chez les détenus, et en même temps pour surmonter les problèmes créés par la pénurie des ressources, on a, au cours de ces dernières années, eu de plus en plus recours aux établissements ouverts. Ces établissements, qui n'exigent qu'un minimum de mesures de sécurité et autorisent le travail des détenus à l'extérieur, permettent de réaliser des économies considérables.

85. Néanmoins, l'expérience de la liberté n'est pas également bien tolérée par tous les jeunes pensionnaires d'un établissement, ni même par le même délinquant à des stades différents de son traitement. Le transfert de ceux qui se sont évadés dans des établissements plus stricts ne facilite pas toujours leur réadaptation; il peut même les conduire au désespoir et retarder un peu plus longtemps le développement d'une auto-discipline.

86. Dans les cas où un régime très strict est nécessaire, on observe des degrés différents de sécurité à l'intérieur d'un même établissement;

de la sorte, la réclusion temporaire n'interrompt pas nécessairement le traitement et ne rompt pas les contacts personnels qui se sont formés. Quelques observateurs estiment cependant qu'il est essentiel d'appliquer un système uniforme de sécurité. Le "camp-prison" en usage en Thaïlande peut offrir une solution intermédiaire. Il maintient des liens étroits avec la prison centrale, qu'il complète, mais en même temps il permet aux bons sujets de travailler à l'extérieur. En Pologne, le type de traitement qui prédomine a pour cadre des établissements semi-ouverts, comprenant des maisons de correction et des colonies agricoles. ^{33/} L'ensemble des colonies et des camps de travail correctionnels en Union soviétique applique un système de semi-liberté aux délinquants primaires et aux jeunes adultes transférés de colonies de travail pour mineurs. ^{34/}

87. On se rend de plus en plus compte qu'il est indispensable pour le jeune délinquant de maintenir d'utiles contacts et des liens solides avec le monde extérieur pour se préparer à la vie qui l'attend à sa libération. En Thaïlande par exemple certains jeunes blousons noirs, envoyés dans les maisons de correction, ont la possibilité de faire venir leur famille auprès d'eux. ^{35/} En Union soviétique de nombreuses colonies correctionnelles de travail semi-ouvertes destinées aux jeunes adultes offrent aux familles la possibilité de s'établir à proximité. ^{36/}

88. Dans certains pays on a essayé de donner aux détenus une sorte de "parent de remplacement" pour faire naître chez eux un sentiment de dépendance pendant leur détention et leur procurer un soutien moral après leur libération. En Nouvelle-Zélande par exemple, certains membres de l'Association Borstal maintiennent le contact avec les jeunes filles délinquantes et leur "servent provisoirement de mères", quand celles-ci quittent l'établissement. Dans certains pays l'habitude de créer des relations sur un pied d'égalité avec des groupes de jeunes permet de maintenir des liens avec l'extérieur.

^{33/} Piot. Wierzbicki. Zakłady Pólotwarte w Polsce (Établissements semi-ouverts en Pologne) Przegląd Penitencjarny (Varsovie) Vol. 1, No 1, 1963, page 102.

^{34/} Wierzbicki, déjà cité, pages 100 à 112.

^{35/} Thaïlande, Ministère de l'Intérieur. Renseignements sur le Bureau des établissements correctionnels. Bangkok, janvier 1964, p. 7.

^{36/} Wierzbicki, déjà cité, p. 102.

En Suède, des groupes de "pensionnaires" sont invités par diverses organisations de jeunesse à des conférences et à des soirées; quelquefois c'est l'établissement lui-même qui invite.

89. Quelques établissements de traitement permettent à leurs détenus de poursuivre leurs études au sein de la communauté. En Nouvelle-Zélande par exemple, les jeunes adultes délinquants placés en établissement peuvent se rendre dans des écoles et des universités. Cette méthode pourrait compléter ou même remplacer les cours traditionnels par correspondance et ainsi mettre fin à l'isolement et au manque de stimulation qui en résultent.

90. Il est primordial que les programmes d'enseignement et de formation professionnelle tiennent compte des conditions régnant sur le marché du travail, ainsi que des intérêts du jeune délinquant en ce qui concerne son futur métier, afin qu'il soit bien adapté à la vie qui l'attend à sa libération. Il faut s'assurer la coopération des syndicats et des employeurs, chaque fois que possible, en vue de surmonter les préjugés de la communauté.

91. Une autre difficulté à surmonter est la réticence du jeune délinquant à accepter un emploi permanent à sa libération et à pratiquer le métier qu'il a appris pendant qu'il purgeait sa peine. On a remarqué que la répugnance du délinquant à se fixer dans un certain emploi est un des symptômes les plus profondément enracinés de la délinquance. ^{37/} Il est donc important non seulement de lui enseigner un métier et de lui offrir des possibilités d'emploi, mais aussi de lui donner le désir de l'utiliser. Les camps de travail ouverts aux Etats-Unis ^{38/} et les colonies de travail en Union soviétique présentent l'avantage de réduire les mesures de sécurité et aussi de faire naître le désir de travailler. Quand, en plus, on a recours à certaines méthodes de thérapie, on a les plus grandes chances d'obtenir un effet durable.

92. Certaines facilités accordées avant la libération, comme le travail à l'extérieur, ou la possibilité d'habiter une pension, peuvent aussi grandement contribuer à atténuer la tension que la

^{37/} N. Mailloux. Notre jeunesse délinquante. Canadian Journal of Corrections, Vol. 4, No 3, juillet 1962, p. 155.

^{38/} Voir E.G. Lee S. Carry. Classification des camps de travail pour jeunes délinquants. Crime and Delinquency (New York, Vol. 10, No 2, avril 1964, pp. 166-171).

perspective de la liberté provoque chez le jeune délinquant. Son intégration dans la communauté sera ainsi facilitée au moment où souvent il atteint un stade double de transition: en plus du fait qu'il passe de l'adolescence à la maturité, il doit en effet s'adapter à la vie communautaire normale.

93. En Pologne, par exemple, le traitement en établissement prévoit le travail à l'extérieur au cours de la période précédant la libération. Le jeune adulte délinquant est l'égal, dans la pratique, des autres travailleurs de la collectivité. On assure que l'identification du délinquant à la collectivité des travailleurs plutôt qu'à celle de l'établissement correctionnel a donné des résultats extrêmement encourageants ^{39/}. De même en Suède "des permis de travail libre" sont accordés aux jeunes adultes délinquants placés en établissement pour qu'ils puissent travailler dans des entreprises industrielles extérieures. Ces mesures montrent bien que l'on a de plus en plus conscience que les méthodes de traitement en établissement doivent tenir compte des réalités économiques extérieures. Autrefois de nombreux établissements, installés sur des propriétés, s'occupaient de production agricole. Dans les conditions actuelles, le travail dans des entreprises industrielles constituerait souvent pour les jeunes libérés une meilleure préparation à la vie.

94. La nécessité d'une surveillance après libération a amené de nombreux pays à recourir à une période de postcure obligatoire. Cette mesure est souvent considérée comme un désagréable rappel du passé, et il faut éviter que le jeune délinquant l'associe au souvenir de sa détention. L'efficacité comparée des différents types de traitement doit faire l'objet d'études sérieuses.

95. Pour pallier les mauvais effets de l'emprisonnement, quelques pays ont adopté des mesures à mi-chemin entre la réclusion et la liberté, qui n'apportent que peu de perturbation dans l'éducation ou le travail du délinquant. Elles limitent partiellement sa liberté et le privent principalement de ses loisirs. A cet égard, on trouve le plus communément "les centres de fréquentation obligatoire" dans les pays de droit anglais et scandinave, "les centres de travail" en Nouvelle-Zélande, et les "arrêts de fin de semaine" en Belgique.

^{39/} Przegląd Penitencjarny (Varsovie), No 2, 1963.

Ces mesures présentent des avantages, mais certaines, telles que les arrêts de fin de semaine, ont l'inconvénient de renvoyer le jeune adulte en prison à un moment où le personnel est réduit à son minimum. Ces mesures sont appliquées le plus souvent dans un but de répression ou d'intimidation, et l'emprisonnement cellulaire ainsi que l'absence de possibilités éducatives ou récréatives ont été l'objet de critiques sévères. ^{40/}

96. Les centres de fréquentation obligatoire au Royaume-Uni, créés à l'origine pour les mineurs, sont maintenant utilisés pour ceux parmi les jeunes adultes qui sont des délinquants primaires et ceux qui n'ont pas eu un comportement satisfaisant pendant la probation. Le succès relatif de cette mesure devrait encourager de nouvelles tentatives comportant l'application aux jeunes adultes de techniques utilisées pour les délinquants juvéniles.

97. Les centres de travail en usage en Nouvelle-Zélande préconisent l'accomplissement de services dans des hôpitaux, des organisations de bienfaisance et des foyers de vieillards. Ces tâches devraient avoir un effet salutaire sur le jeune adulte de la catégorie blouson noir, en lui faisant connaître les satisfactions que procure l'aide sociale.

98. On reconnaît de plus en plus que le jeune délinquant doit être traité chaque fois que possible au sein de la communauté. On ne peut garantir l'efficacité de ce genre de traitement avant que de nouvelles recherches dans ce sens aient été effectuées; or actuellement on s'y emploie assez peu. La California Youth Authority aux Etats-Unis expérimente un programme intensif de contrôle de traitement au sein de la communauté. Les jeunes sont dirigés soit indistinctement soit vers un groupe recevant un traitement dans la communauté, soit vers un groupe le recevant en établissement, afin de pouvoir comparer l'efficacité relative des deux programmes. La conclusion de cette expérience est que "le traitement dans la communauté est possible, que l'on se place du point de vue de la communauté ou de celui du jeune délinquant", et que les frais engagés sont sensiblement moindres que dans le cas

^{40/} P. Cornil: Une expérience pénitentiaire belge: Les arrêts de fin de semaine et la semi-détention. Revue de droit pénal de criminologie. Vol. 43, No 7, avril 1963, p. 616.

du traitement en établissement.^{41/}

99. Alors que le sursis dans sa forme traditionnelle n'est pas assorti de mesures de surveillance, sa forme modifiée, à savoir la condamnation conditionnelle, comporte certaines mesures de contrôle. Etant donné que la notion de l'autorité chez le délinquant est souvent faussée, seul un genre de surveillance non-coercitive peut avoir un effet salutaire.

100. La probation a donné des résultats satisfaisants dans de nombreux pays, mais son emploi n'a progressé qu'assez lentement, surtout à cause de la répugnance de l'opinion publique à accepter cette forme de traitement.^{42/}

101. Il est primordial de pouvoir disposer de suffisamment d'agents de probation compétents. Le volume du casework de l'agent de probation est cependant moins essentiel que les relations entre lui et le probationnaire. En plus du contrôle de l'agent de probation il serait excellent de faire profiter le jeune probationnaire de possibilités intéressantes en matière d'enseignement, de formation et de loisirs, ainsi que de lui permettre de consulter un conseiller ou de recevoir un traitement de psycho-thérapie. On a constaté que des expériences de thérapie de groupe effectuées sur de jeunes adultes probationnaires avaient des résultats positifs. On a même essayé d'étendre la thérapie aux membres de leur famille qui risquaient d'exercer sur eux une influence criminogène.

102. Certains pays ont accordé la préférence à des "foyers de probation" spéciaux qui dispensent une "éducation sociale" grâce à un régime souple, mais discipliné. Il pourrait être avantageux d'y loger de jeunes pensionnaires non-délinquants, afin de minimiser la stigmatisation qui s'attache au nom de "foyer pour délinquants". Ces foyers seraient organisés par exemple dans des établissements appartenant à des associations telles que le YMCA, en tenant compte des besoins particuliers des probationnaires. Il est extrêmement important que le jeune probationnaire se crée des relations convenables sur un pied d'égalité, et on s'efforce de l'amener à devenir membre d'associations de jeunesse et de faire en sorte que celles-ci l'acceptent.

^{41/} Herman G. Stark. Mesures de remplacement au placement en établissement des délinquants sérieux. Expérience de la California Youth Authority. Crime and Delinquency, Vol. 9, No 3, juillet 1963, pp.242 à 248.

^{42/} Voir A/CONF.26/5.

103. Il faut que les mesures de traitement aient une signification pour le jeune adulte délinquant et qu'il n'y ait pas de discrimination en ce qui concerne les moyens financiers. Les amendes, par exemple, ont peut-être un certain effet éducateur, si elles sont en rapport avec les possibilités financières du délinquant et payées en versements échelonnés par le délinquant lui-même; elles n'auraient que peu d'effet si elles étaient payées par les parents. Dans ce dernier cas, il serait plus efficace que l'amende soit remplacée par l'accomplissement d'un certain travail. Si ce travail ou ce service était accompli en réparation d'un délit particulier, l'effet sur le délinquant serait probablement accru. ^{43/}

104. Il est évident, d'après ce qui précède, qu'on dispose d'une large gamme de mesures spéciales de traitement pour aider les jeunes adultes délinquants à se réhabiliter. Il ne faut pas considérer que ces mesures sont au seul avantage du groupe considéré; elles pourraient être appliquées aussi bien à d'autres catégories de délinquants. Leur application effective au groupe des jeunes adultes diminuerait dans une certaine mesure la résistance aux innovations et permettrait aux administrateurs des pénitenciers d'étendre certaines de ces mesures à d'autres catégories de délinquants. Il est urgent d'innover en matière de traitement, si l'on ne veut pas que réhabilitation signifie simplement inaction et inertie. La société exige des solutions nouvelles, sinon pour le bien du délinquant, au moins dans l'intérêt de la prévention du crime.

^{43/} Rapport du Scottish Advisory Council sur le Traitement des délinquants, Ecosse, Ministère de l'Intérieur, 1960.



This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.